

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE
du 19 décembre 2005 à 18h30 - petite salle du gymnase de Ferrette

Membres du Conseil de la Communauté du Jura Alsacien :

COMMUNES	Noms/prénoms des délégués	Fonction à la CCJA	PRESENCE
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	PRESENT
	Christiane BLONDE	Délégué	PRESENTE
BETTLACH	Michel WITTIG	4 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	Pouvoir à M. WITTIG
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	POUVOIR à M. RAUCH
	Jean-Claude JENNI	Délégué	POUVOIR à M. LINDER
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Serge AHERAS	Délégué	POUVOIR à M. DIRRIG
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	POUVOIR à M. PRACHT
	Bernard PRACHT	Délégué	PRESENT
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT
	Yolande RUETSCH	Délégué	PRESENTE
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	PRESENT
	Jacques NOBLAT	3 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Maurice MISSLIN	Délégué	PRESENT
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT
	Louis MONA	Délégué	POUVOIR à M. LIBIS Clément
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	POUVOIR à M. GRISWEG
	Maurice GRISWEG	Délégué	PRESENT
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	POUVOIR à M. KAUFFMANN
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	POUVOIR à M. GISSINGER
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	PRESENTE
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT
LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 ^{er} Vice-Président	PRESENT
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT
LINS DORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	POUVOIR à M. J.P. FANKHAUSER
	Jean-Paul FANKHAUSER	Délégué	PRESENT
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	PRESENT
	Alain POINTET	Délégué	ABSENT
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	PRESENT
	Bernadette DOLL	Délégué	PRESENTE
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	ABSENT
	Patrick STEMMELIN	Délégué	PRESENT
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	PRESENT
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT
OLTINGUE	André SCHERRER	Délégué	PRESENT
	René LINDER	Délégué	PRESENT
RAEDERSDORF	André SONTAG	Délégué	PRESENT
	Morand MEISTER	Délégué	PRESENT
SONDERSDORF	Pierre BLIND	Délégué	PRESENT
	Yvan BLIND	Délégué	PRESENT
VIEUX-FERRETTE	Jean-Pierre RUCKLIN	Délégué	PRESENT
	Julien STCHAMBER	Délégué	PRESENT
WINKEL	Joseph FUETTERER	6 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Albert HEINIS	Délégué	PRESENT
WOLSCHWILLER	André LINDER	2 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Christian RAUCH	Délégué	PRESENT

Délégués présents : 35
Délégués ayant donné procuration : 10

Délégués absents : 04 dont / excusé

Personnes invitées

➤ Représentants des communes de Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse

- Excusés :
- M. Dominique Springinsfeld, Maire de Durmenach
 - M. Emmanuel Kettela, Maire de Roppentzwiller

Monsieur le Président est heureux d'accueillir l'assemblée dans le nouveau complexe du gymnase et salue bien cordialement les personnes présentes.

Il ouvre la dernière séance communautaire de l'année 2005 à 18h45.

1 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2005

2 - Hôtel Communautaire - Maison du Tourisme

- 2.1 Avancement du projet
- 2.2 Aménagement étang : association des pêcheurs

3 - Couverture des zones blanches en téléphonie mobile

- 3.1 Avancement du projet
- 3.2 Travaux pour le site du glaserberg
- 3.3 Avenant au contrat multirisque : garantie en RC pour les 3 pylones

4 - Service ordures ménagères

- 4.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets année 2004
- 4.2 Nouveau contrat Eco-Emballages au 1.1.2006
- 4.3 Contrat pour le traitement des plastiques et ELA
- 4.4 Contrat pour la garantie de reprise des plastiques creux et ELA
- 4.5 Contrat pour le traitement des papiers / cartons
- 4.6 Contrat pour la reprise des journaux / magazines
- 4.7 Contrat pour la collecte de la ferraille
- 4.8 Présentation et remise du guide de tri 2006
- 4.9 Création d'une commission " déchets"

5 - Demande de création circuitexpérience

6 - Finances

- 6.1 Etude pour le Plan d'Eau de Courtavon et crypte de Luppach
- 6.2 Renouvellement du Contrat Temps Libre avec la CAF 2005 à 2007
- 6.3 Association les Lucéliades : remboursement des fonds suite à la dissolution
- 6.4 Restauration scolaire : Tarifs au 1,1,2006
- 6.5 Piscine : Tarifs d'entrée au 1,1,2006
- 6.6 Avenant n°1 à la convention d'agrément du RAM
- 6.7 Etude assainissement : transformation des prêts en subventions

7 - Personnel

- 7.1 Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires / CNP 2006
- 7.2 Contrats aidés : ouverture de postes (services administratif, jeunesse et technique)
- 7.3 Fixation de la rémunération de postes de contractuels
- 7.4 Transformation d'un poste d'agent administratif qualifié en poste d'adjoint administratif

8 - Divers

- 8.1 Présentation et remise du bulletin d'informations de la CCJA (pour distribution)
- 8.2 Calendrier des séances communautaires du 1^{er} trimestre 2006
- 8.3 Etude de faisabilité chaufferie automatique bois

9 - Extension - Restructuration du Gymnase

- 9.1 Visite des locaux

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2005

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 13 octobre 2005 n'a pas fait l'objet d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2005 du Bureau de la Communauté a été transmis, avec la convocation aux délégués de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, pour information.

2. Hotel Communautaire - Maison du Tourisme

2.1 Avancement du projet

Le Président rappelle que l'opération a été approuvée pour un montant de 1 830 000 €HT dont 1 435 000 €HT pour les travaux. En séance communautaire du 13 octobre 2005, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet Dietschy – Rey – Lesage. Le marché de maîtrise d'œuvre a été déposé en Sous-Préfecture le 14 décembre 2005.

Les membres du groupe de travail se sont réunis les 14 novembre et 8 décembre 2005 pour faire part des remarques à l'architecte présent à cette séance de travail. Les plans de l'avant projet sommaire du projet de construction de l'hôtel communautaire et la maison du tourisme ont été affinés en vue de répondre aux besoins fixés par le programme de l'opération de ce nouveau complexe communautaire. Les espaces ont été rationalisés en apportant une meilleure cohérence au niveau de la distribution des pièces.

M. REY, Maître d'œuvre a transcrit les remarques formulées par les membres du groupe de travail.

Les plans de masse sont exposés à l'assemblée par vidéoprojection. M. Chudant les commentent :

- . les espaces consacrés de l' Office de Tourisme
- . la salle de conseil qui sera équipé de mobilier amovible
- . les espaces consacrés à l'administration de la CCJA
- . les espaces consacrés au sous-sol (archives, rangements, ...)

Le bâtiment sera polyvalent (salle du Conseil et le hall principal) ; Les toitures seront végétalisées.

L'APS inclura une variante pour le chauffage :

- énergie de base prévue. le gaz
- un chiffrage pour une énergie renouvelable « la géothermie » a été demandé à l'architecte

Le chauffage au bois a été abandonné pour ce complexe (référence : pré-étude réalisée par Alter Alsace Energie).

M. REY, Maître d'Oeuvre remettra l'APS le 9 janvier 2006. Le prochain Conseil de la Communauté est programmé pour le 24 janvier 2006. Cette séance sera consacrée à l'APS de l'Hôtel Communautaire et de la Maison du Tourisme qui sera présentée par l'Architecte.

➤ A ETE DIT :

- M. Brand a précisé que les travaux relatifs au déplacement du chemin du Musenrain vont être réalisés par le Ville de Ferrette et démarreront au printemps 2006
- Le Président remercie le groupe de travail pour leur investissement fourni pour ce projet

2.2 Aménagement étang : association des pêcheurs

Le Président rappelle :

- La nécessité de réaliser des travaux au niveau de la digue de l'étang de Ferrette. Pour préserver ce site, propriété de la CCJA, des travaux d'enrochement sont nécessaires dû à l'érosion des berges
- La Communauté de Communes du Jura Alsacien a signé avec l'association de pêche et de pisciculture du haut-sundgau un contrat de location de pêche qui prévoit notamment les engagements financiers de l'association concernant la réfection de la digue et reconnaît le droit à l'association de bénéficier d'une indemnité de résiliation du bail (à l'initiative de la CCJA) au cours des 9 premières années.

Considérant que les travaux sont estimés à 22 600 €HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

DECIDE

- **De REALISER** des travaux d'enrochement des berges pour renforcer la digue de l'étang de Ferrette, propriété de la CCJA
- **De CHARGER** le Président à demander toutes les aides susceptibles d'être attribuées à la Communauté de Communes
- **D'ARRETER** le plan de financement
 - CCJA 20%
 - Association des Pêcheurs 80% des travaux HT – les aides obtenues par la CCJA
- **D'ACCEPTER** la participation financière de l'Association qui bénéficiera, le cas échéant, d'une indemnité de résiliation du bail (à l'initiative de la CCJA) prévue dans le contrat de location (X/9 * N : X étant le montant investi par l'association et N le nombre d'années restant sur la période des 9 ans).
- **D'AUTORISER** le président à lancer une consultation, de retenir les entreprises les moins disantes et de l'autoriser à signer toutes les pièces administratives et financières et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne réalisation de cette opération
- **D'INSCRIRE** un crédit de 27 000 €(TTC) au Budget Principal de l'exercice 2006

3. Couverture des zones blanches en téléphonie mobile

3.1 Avancement du projet

L'émission doit être possible pour les sites de Levoncourt et Lucelle pour l'opérateur Bouygues courant janvier 2006 et un peu plus tard pour les opérateurs Orange et SFR.

Les travaux relatifs au site du glaserberg ne sont pas terminés. Ce retard s'explique par le déplacement du pylone et les conditions climatiques.

3.2 Travaux pour le site du glaserberg (hors pylone)

<u>Nature des travaux à réaliser</u>	<u>montant</u>	<u>entreprise</u> Moins disante	<u>prise en charge</u>
❖ Travaux d'enfouissement de ligne BT pour l'alimentation au pylone	7 600 €HT	ROKEMANN	CCJA
❖ raccordement ligne BT	25 854 €HT	EDF	CCJA

❖ Travaux d'enfouissement de ligne France Télécom pour liaison réseau	9 990 €HT	ROKEMANN	CCJA puis rembours. p/ORANGE Ou Orange paye directement
❖ Remise en état pâturage du Grand Kohlberg	1 400 €HT	ROKEMANN	CCJA puis rembours. p/ORANGE et Rokemann reverse à Gutzwiler Ou Orange paye directement Et et Rokemann reverse à Gutzwiler
❖ Travaux de câblage	France télécom prend en charge les travaux de câblage Les travaux seront réalisés par une entreprise agréée par France Télécom		
TOTAL TRAVAUX	44 844 €HT		

➤ DECISION : TELEPHONIE MOBILE travaux (hors pylone) / site du glaserberg

Ayant entendu les explications du Président relatives aux travaux d'enfouissement des lignes BT et de télécommunications et du raccordement de la ligne BT concernant l'opération de construction d'infrastructures passives en téléphonie mobile pour le site du glaserberg ;

Après consultation effectuée et après analyse des offres ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

DECIDE

▪ **DE REALISER et de CONFIER** les travaux d'enfouissement des lignes BT et France Télécom et de la remise en état du pâturage du grand Kohlberg à l'entreprise Rokemann pour un montant de 7600 €HT pour la ligne BT (paiement par la CCJA) et pour un montant de 11 390 €HT pour la ligne France Télécom et la remise en état du pâturage (paiement par la CCJA puis remboursement par Orange **ou** paiement direct par ORANGE)

▪ **D'AUTORISER** le Président à signer avec France Télécom la convention n°073.C.28.11.2005 relative aux travaux de génie civil (prise en charge par la CCJA soit 7 600 €HT) et aux travaux de câblage (prise en charge par France Télécom)

▪ **DE REALISER et de CONFIER** les travaux de raccordement BT pour le pylone du glaserberg pour un montant de 25 854.01 €HT à EDF

DIT que les restes à réaliser des crédits inscrits au Budget de l'exercice 2005 au compte 2315 opération 10 « couvertures des zones blanches » seront reportés sur l'exercice 2006.

3.3 Avenant au contrat multirisque : garantie en RC pour les 3 pylones

Le Président informe les délégués de la nécessité d'étendre la garantie Responsabilité Civile en tant que propriétaire des infrastructures passives de téléphonie mobile pour les 3 pylones des sites de Levoncourt, de Lucelle et de Winkel ;

Ayant pris connaissance de l'avenant au contrat multirisque n°8.407/1.983 présenté par la CIADE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°7/10.032 au contrat multirisque n°8.407/1.983 avec la CIADE avec effet au 1.1.2006

➤ **Pour mémoire** : Avenant sans frais jusqu'à l'échéance d'avril 2006. La cotisation augmentera d'environ 100 € pour cette garantie

4. Service ordures ménagères

4.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets année 2004

M. André LINDER, Vice-Président chargé du service ordures ménagères présente le rapport annuel de l'année 2004

Quelques chiffres extraits du rapport annuel 2004 :

Type de déchets	Modalités de collecte	volume	% par type de déchets	Kg par habitant	Dépenses (Collecte+ + transport + traitement)
Ordures ménagères	Porte à porte – 1 fois par semaine	2 533.54 t	49.63%	278.19	406 016.87
Déchets verts	Apport volontaire – collecte dans les communes (21 sites)	1 333.38 t	26.22%	146.41	67 495.17
verre	Apport volontaire – conteneurs dans les communes	522.44 t	10.28%	57.37	20 161.95
Papiers / cartons	Porte à porte – bimensuelle avec les OM	434.74 t	8.55%	47.73	42 256.09.
Encombrants	Porte à porte – 2 fois par an	125.98 t	2.48%	13.83	18 874.23
plastiques	Porte à porte – bimensuelle avec les OM	72.68 t	1.43%	7.98	54 211.81
ferraille	Porte à porte - 1 fois par an + 3 collectes p/semaine sur site	50 t	0.98%	5.40	3 200.00
site du glaserberg Produits toxiques	Apport volontaire – 2 collectes par an sur 2 sites	3.91 t	0.23%	1..27	6503.47
Frigos / congélateurs	Porte à porte - 2 fois par an	172 unités			5 190.60
Piles	Apport volontaire pour les piles/bacs dans les mairies	0.60 t			0
Huiles minérales Huiles végétales	Apport volontaire – bacs à huile dans quelques communes	6.12 t 1.00 t			0 168.80
	Sous-total	5 084.39 t + frigos		558 kg par habitant	624 078.99 €

- Quelques remarques :

. Les frais de collecte, transport et traitement des déchets ont augmenté en 2004 de 101 737 € par rapport à 2003. On constate que ce sont surtout les frais des ordures résiduelles et les collectes sélectives en porte à porte qui ont augmenté suite à la hausse des prix de SITA (collecte et transport) et du SIVOM (incinération).

. Le volume des OM a un peu diminué (- 28 tonnes), augmentation pour les plastiques (+ 7 tonnes) et les papiers/cartons (+ 42 tonnes)

. Les redevances des particuliers ont augmenté de 30% en 2004 : Pour une personne la redevance est passée de 42.80 € à 55 € (augmentation des tarifs de SITA et du Sivom).

. Les redevances des professionnels n'ont pas bougé.

- Bilan financier

. **Dépenses**

Le coût global de fonctionnement de l'ensemble du service est de **697 463.51 €**

- frais de collecte-transport et traitement des déchets **624 078.99**
- amortissement du matériel **16 906.20**
- divers (salaires – locations – matériel – maintenance – imprimés guide du tri – frais généraux, ...) **56 478.32**

. **Recettes**

711 315.36 €

- redevances (habitants + professionnels) **581 756.09**
- subventions (Eco-Emballages, Sital, BSN) **129 559.27**

. **Résultat fonctionnement**

13 851.85 €

▪ Les mesures de prévention

La prévention vise à réduire les quantités de déchets et leur nocivité. Elle consiste également à prendre des mesures pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'homme et à l'environnement.

- Les actions menées :

collecte piles, opération de compostage individuel, remise de bacs pour le tri , le parc des collecteurs d'huile a été agrandi, mise en place de nouveaux conteneurs pour la collecte du verre, mise en place dans 14 communes de nouveaux conteneurs pour les vêtements usagés, une convention a été passée avec la ligue contre le cancer pour la récupération des cartouches d'imprimante usagées, l'opération Haut-Rhin propre a été menée au printemps dans certains villages à travers les associations et les écoles et particulièrement avec les collégiens de Ferrette avec le concours de l'AJJA.

▪ Information et sensibilisation

Edition d'un spécial « déchets ménagers et environnement », parution de 2 pages OM dans le bulletin de la CCJA (décembre 2004), édition du guide de tri 2005.

▪ Investissements réalisés

- . Achats de bacs pour le tri sélectif (papiers/cartons et plastiques) pour un montant de 5 196.62 € TTC subventionnés à 40% par le Conseil Général
- . achat de citybulles pour la collecte des huiles minérales pour un montant de 8 037.12 € TTC subventionnés à 40% par le Conseil Général.
- . Achat de composteurs pour un montant de 12 400.13 € TTC ; participation financière des acquéreurs de 16.50 € par composteur, le reste à charge subventionné à 30% par l'Adème à 30% et par le Conseil Général à 30%.
- . Achat de citybulles pour la collecte du verre pour un montant de 14 208.48 € subventionnés à 50% par Eco-Emballages.

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Ayant pris connaissance du rapport annuel de l'année 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par M. Linder, Vice-Président chargé du service des ordures ménagères;

Les délégués du Conseil de la Communauté ont pris acte de ce rapport annuel composé d'indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Ce rapport sera diffusé aux 24 maires des communes membres de la Communauté de Communes du Jura Alsacien et communiqué à leur Conseil Municipal respectif.

4.2 Nouveau contrat Eco-Emballages au 1.1.2006

M. Linder, Vice-Président chargé des OM informe :

Un nouveau contrat programme de durée est à signer avec Eco-Emballages pour la période 2006 à 2011 soit 6 ans. Un nouveau barème est applicable « le barème D »

Ce nouveau contrat permet d'obtenir des aides notamment pour :

A - Le soutien pour la collecte et le recyclage des emballages ménagers (papiers/cartons et plastiques)

- . 4 paliers sont mis en place pour le calcul des aides
- . Les cartons des professionnels sont admis dans le calcul des subventions à hauteur de 3 kg par habitant/an

Le nouveau barème D qui remplace le barème C à compter du 1.1.2006 est moins favorable pour la collectivité :

Une compensation est accordée à la collectivité pour palier à la baisse des soutiens

- . de 100% : différence entre barème C et D : 100% jusqu'à fin 2008
- . de 50% : de la différence entre les 2 barèmes en 2009
- . de 25% : de la différence entre les deux barèmes en 2010
- . ensuite seul le nouveau barème D s'appliquera

Il est à noter que les aides dépendront du volume mais davantage de la qualité du tri des flux « caractérisation » qui détermineront les aides dans le nouveau contrat.

B – Soutien à l'optimisation des collectes

- . ce soutien est réservé aux collectivités de + de 10 000 habitants
- . des remarques sont en cours pour les collectivités un peu en dessous de ce seuil et qui risquent d'y parvenir au prochain recensement INSEE

Eco-Emballages recommande de faire appel à des consultants extérieurs ; un soutien peut être obtenu sur 2 ans , soit 0.50 €/par habitant

C – Soutien à la communication

- . plus de report de crédits non utilisés : 0.60 €/par an et par habitant
- . 10 000 €/par an pour un emploi d'ambassadeur du tri

➤ **DECISION : Contrat programme de durée Eco-Emballages 2006 – 2011**

Ayant entendu les explications, de M. Linder, Vice-Président chargé des OM, relatives au nouveau programme de durée couvrant la période 2006 à 2011 ;

Ayant pris connaissance du projet de contrat programme de durée présenté par Eco-Emballages ;

Ayant pris connaissance du nouveau barème D applicable au 1.1.2006 qui permet à la collectivité d'obtenir des soutiens financiers apportés par Eco-Emballages ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

AUTORISE le Président à signer le contrat de programme de durée avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (du 1.1.2006 au 31.12.2011).

ACCEPTE les aides qui seront versées par Eco-Emballages ;

4.3 Contrat pour le traitement des plastiques et ELA

2 offres ont été réceptionnées :

	<u>traitement HT/tonne</u>	<u>caractérisation HT (obligatoire à compter de 2006)</u>
ONYX	290 €HT la tonne	100 €HT
SCHROLL	235 €HT la tonne	100 €HT

➤ **Pour mémoire** : - Jusqu'au 31.12.2005, la CCJA paye 270 €HT au prestataire ONYX

➤ **DECISION : Contrat pour le traitement des plastiques et ELA**

Dans le cadre des collectes sélectives mises en place sur le territoire communautaire, le Conseil de la Communauté, en séance du 13 octobre 2005 a décidé de lancer une consultation pour la prestation de tri et de conditionnement des plastiques et des emballages pour liquides alimentaires (ELA) issus de la collecte sélective en porte à porte, collectés toutes les 2 semaines simultanément avec les ordures ménagères sur le territoire communautaire.

2 offres ont été réceptionnées. Après analyse des offres, le prestataire le moins disant est la Société SCHROLL .

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

DECIDE

▪ **de confier** la prestation de tri et de conditionnement des plastiques et des emballages pour liquides alimentaires (ELA) à la Société SCHROLL de Colmar pour la période du 1.1.2006 au 31.12.2006 pour un prix de 235 €HT la tonne et par caractérisation 100 €HT (obligatoire à compter de 2006)

▪ **d'autoriser** le Président à signer le contrat avec la Sté SCHROLL de Colmar

▪ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du Service Ordures Ménagères de l'exercice 2006.

4.4 Contrat pour la garantie de reprise des plastiques creux

2 offres ont été réceptionnées :

	<u>Reprise garantie HT/tonne</u>	(valeur novembre 2005)	<u>valeur plancher</u>
VALORPLAST (fait partie intégrante du contrat Eco-Emballages durée 6 ans : 2006 - 2011)	140 €HT la tonne		50 € (garantie 6 ans)
SCHROLL	143 €HT la tonne		40 €

➤ DECISION : garantie de reprise des plastiques creux

Ayant entendu les explications de M. LINDER, Vice-Président du Service Ordures Ménagères relatives à la garantie de reprise des plastiques creux ;

Considérant que le Conseil de la Communauté, en séance du 13 octobre 2005 a décidé de lancer une consultation pour la garantie de reprise des plastiques creux issus de la collecte sélective en porte à porte, collectés toutes les 2 semaines simultanément avec les ordures ménagères sur le territoire communautaire.

VU les 2 offres réceptionnées et considérant qu'après analyse des offres, la garantie de reprise par Valorplast qui est intégrée dans le contrat Eco-Emballages et qui a donné entière satisfaction pendant la durée du 1^{er} contrat (justificatifs émis dans les délais, garantie des conditions de recyclage, mise à disposition de supports de communication) et la garantie 'une valeur plancher du flux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

DECIDE

- **de confier** la garantie de reprise des plastiques creux à Valorplast de 2006 à 2010 (durée du contrat Eco-Emballages)
- **d'autoriser** le Président à signer le contrat de garantie de reprise avec Valorsplast , annexe du contrat de programme de durée signé avec Eco-Emballages
- **d'ACCEPTER** la garantie de reprise de ce flux.

4.5 Contrat pour le traitement des papiers / cartons

2 offres ont été réceptionnées :

	<u>REFUS DE TRI</u> (3% du tonnage)	<u>traitement HT/tonne</u> (97% du tonnage)	<u>caractérisation HT</u> (obligatoire à compter de 2006)
ONYX	200 €HT la tonne	64 €HT la tonne	100 €HT
SCHROLL	118 €HT la tonne	63 €HT la tonne	100 €HT

L'offre d'ONYX est moins disante en intégrant la reprise garantie du flux des papiers / cartons

➤ Pour mémoire : Jusqu'au 31.12.2005, la CCJA paye au prestataire ONYX pour

- 199.40 €HT par tonne pour le refus de tri
- 64 € par tonne pour le traitement du papier / cartons

➤ DECISION : Contrat pour le traitement des papiers / cartons

Dans le cadre des collectes sélectives mises en place sur le territoire communautaire, le Conseil de la Communauté, en séance du 13 octobre 2005 a décidé de lancer une consultation pour la prestation de tri et de conditionnement des papiers / cartons issus de la collecte sélective en porte à porte, collectés toutes les 2 semaines simultanément avec les ordures ménagères sur le territoire communautaire.

2 offres ont été réceptionnées. Après analyse des offres, le prestataire le moins disant est la Société ONYX EST - Sausheim en intégrant la reprise granatie de ce flux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

DECIDE

▪ **de confier** la prestation de tri et de conditionnement des papiers / cartons à la Société ONYX EST de Sausheim du 1.1.2006 au 31.12.2006 pour

- le refus de tri 200 €HT la tonne
- le traitement du flux – le refus de tri 64 €HT la tonne
- la caractérisation (obligatoire au 1.1.2006) 100 €HT par caractérisation

▪ **d'autoriser** le Président à signer le contrat avec la Sté ONYX EST de SAUSHEIM

▪ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget du Service Ordures Ménagères de l'exercice 2006.

4.6 Contrat pour la reprise garantie des papiers / cartons et ELA

2 offres ont été réceptionnées :

Reprise de garantie HT/tonne
(minimum garanti pour les papiers / cartons)

ONYX 59 €HT la tonne

SCHROLL 36 €HT la tonne

ONYX présente la meilleure reprise garantie pour le flux papiers / cartons et ELA. Le prix maximum facturé sera de 5 €(64 €« traitement » - reprise garantie minimum 59 €).

➤ DECISION : reprise garantie des papiers / cartons et ELA

Ayant entendu les explications de M. LINDER, Vice-Président du Service Ordures Ménagères relatives à la reprise garantie des papiers / cartons et ELA

Considérant que le Conseil de la Communauté, en séance du 13 octobre 2005 a décidé de lancer une consultation pour la reprise garantie des papiers / cartons et ELA issus de la collecte sélective en porte à porte, collectés toutes les 2 semaines simultanément avec les ordures ménagères sur le territoire communautaire.

VU les 2 offres réceptionnées et considérant qu'après analyse des offres, le prestataire proposant la meilleure reprise garantie est la Société ONYX EST - Sausheim .

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté,

DECIDE

▪ **de confier** la reprise garantie des papiers / cartons et ELA à la Société ONYX EST de SAUSHEIM du 1.1.2006 au 31.12.2006 pour

▪ **d'autoriser** le Président à signer le contrat reprise garantie avec la Sté ONYX EST de SAUSHEIM

▪ **d'ACCEPTER** la reprise garantie de ce flux.

4.7 Contrat pour la collecte de la ferraille

Offre réceptionnée

Ets LITZLER forfait annuel de 3 200 €(sans TVA)

La prestation comprend :

- . accueil du public sur le site 3 fois par semaine
- . collecte en porte à porte en juin dans toutes les communes

➤ Pour mémoire : En .2005, la CCJA a payé 3 200 €pour cette prestation

➤ **DECISION : Contrat pour la collecte de la ferraille**

Le Vice-Président expose :

Le Conseil de la Communauté de Communes, lors de sa séance du 13 octobre 2005 a décidé de lancer une consultation pour assurer le service de collecte de la ferraille et des métaux en provenance des foyers de la Communauté de Communes du Jura Alsacien ;

Vu l'offre présentée par les Ets LITZLER ;

Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté

DECIDE

- de confier aux Ets LITZLER la collecte de ferraille et des métaux sur le territoire communautaire (réception sur site de collecte trois fois par semaine et une collecte annuelle en porte à porte). L'ensemble de la prestation est fixé à 3 200 €pour l'année
- d'autoriser le Président à signer le contrat de partenariat avec les Ets LITZLER pour 2006
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif« service Ordures Ménagères » de l'exercice 2006.

4.8 Présentation et remise du guide de tri 2006

Le Vice-Président présente la maquette du guide du tri 2006.

L'édition pour la nouvelle année

- la maquette 2006 n'a pas trop changé pour maintenir le coût
- le calendrier détachable mal compris et mal utilisé a été supprimé et remplacé par les reports de collecte pour les jours fériés
- ce guide sert à communiquer des dates de collectes, des consignes de tri mais aussi à faire passer des messages ciblés (réduction du volume des déchets, qualité du tri, ...)

Le guide est illustré de photos de paysage de nos communes (l'Ill fleuri à Fislis et le site du gros chêne de Sondersdorf) qui ont été fournis par l'Office de Tourisme.

Les guides ne peuvent pas être remis car la livraison n'a pas été effectuée comme programmée. Ils seront déposés dans toutes les commune les 20 et 21décembre pour une distribution dans les foyers.

4.9 création d'une commission " déchets"

Ayant entendu les explications de Monsieur Linder, Vice-Président chargé du service ordures ménagères quant à la nécessité de créer une commission spéciale pour mener une réflexion concernant les déchets verts et les nouveaux marchés à mettre en place pour 2007 ;

Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté

DECIDE de créer une commission « spécial déchets et environnement » qui travaillera sur les thèmes

- Quelles prestations mettre en place pour 2007 sur le territoire communautaire au niveau des déchets
- Réflexion sur les déchets verts pour maîtriser le volume et le coût

Elle sera composée par : M. Kauffmann, Mme Muller, M. Pracht et pilotée par M. Linder, Vice-Président

Cette liste n'est pas exhaustive.

5. Demande de création circuitexpérience

Le Président informe les délégués et présente la demande et le projet de Circuit Expérience :

La CCJA a réceptionné une demande de CircuitExpérience représenté par M. BEC, qui prospecte des sites dans toute la France. Une rencontre a eu lieu le 31 mai 2005 avec M. BEC, demandeur, le Maire d'Oltingue et le Président de la CCJA. La zone d'activités d'Oltingue a été visitée.

Il s'agit d'un projet de création d'infrastructures composé d'une piste de 800 mètres à installer sur un terrain de 4 Ha environ ainsi que d'un club house. Les signes distinctifs : réservé aux véhicules de tourisme, pour un usage loisir ou éducatif voire sécurisant. Les nuisances sonores sont très limitées (normes en vigueur sur route donc véhicule immatriculé). La configuration du tracé limite les vitesses atteintes et assurera une sécurité irréprochable.

La solution proposée par CircuitExpérience appuie les initiatives des pouvoirs publics, pour plusieurs raisons :

- c'est un outil de formation, mis à disposition des autos-écoles, des concessions et des particuliers désirant mieux appréhender les réactions de leur voiture ; la piste humide est particulièrement adaptée à cet exercice.
- Elle offre la possibilité de pratiquer la conduite sportive de façon responsable et citoyenne. Elle contribue à diminuer les accidents sur route ouverte.
- c'est un lieu privilégié pour communiquer sur la sécurité routière. Cette communication s'appuiera sur des espaces réservés, pour informer des évolutions nationales et régionales, ainsi que sur de opérations ponctuelles, réalisées en partenariat avec des associations de lutte contre l'insécurité routière.

Il s'agit de projets innovants qui ont déjà été aménagés sur notre territoire et à l'étranger.

Cela ne reste qu'un projet à étudier avec certes des avantages mais aussi des contraintes. Il est clair que nous ne trouverons pas pour remplir nos zones des investisseurs classiques en industrie.

L'avis de M. le Sous-Préfet d'Altkirch a été demandé quant à cette proposition faite par CircuitExpérience.

M. Chudant a présenté et commenté le projet « circuitexpérience » par vidéoprojection.

M. Scherrer, Maire d'Oltingue informe l'assemblée que son Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé contre l'implantation de CircuitExpérience sur la zone artisanale d'Oltingue en raison notamment de la proximité des habitations et des nuisances à la fois pour les riverains et pour l'environnement.

Le Président relaye donc cette opération de promotion faite par Circuit-expérience auprès des représentants des communes présents : Aucune commune n'a manifesté son souhait d'accueillir ce type d'activité sur son territoire. Néanmoins le Président leur a laissé un délai jusqu'au 16 janvier 2005 afin qu'il puisse donner une réponse définitive au porteur du projet.

6. Finances

6.1 Etude pour le Plan d'Eau de Courtavon et crypte de Luppach

➤ Etude pour le plan d'eau de Courtavon

Le Président expose :

Le Conseil de la communauté, en séance du 22 mars 2005, a approuvé le programme d'actions pour l'exercice 2005 et notamment la réalisation d'une étude relative au Plan d'eau de Courtavon.

Ayant pris connaissance des 3 offres réceptionnées.

Considérant que la proposition de Madinfor Conseil est la moins disante et que la mission est la plus complète se déclinant en 6 étapes :

« quelle perspective d'évolution juridique, patrimoniale, financière et organisationnelle pour le Plan d'Eau de Courtavon »

- 1 - cadrage institutionnel et lancement
- 2 - attentes des élus : rencontre individuelle avec chacun des maires
(24 communes + commune de Mooslargue)
- 3 - élaboration d'une synthèse des hypothèses et interrogations politiques
- 4 - réalisation d'un état des lieux détaillé de l'existant : expertise juridique, financière, patrimoniale et organisationnelle
- 5 - Etablissement des différentes hypothèses d'évolution : l'impact d'un éventuel transfert sur la CCJA
- 6 – lères pistes et esquisses pour un projet de développement du Plan d'Eau

Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté

DECIDE

- De confier la mission relative à l'étude du Plan d'Eau de Courtavon à Madinfor Conseil pour un montant de 21 600 €HT
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de la CCJA de l'exercice 2006.

↳ Pour mémoire :

La CCJA a déjà encaissé la subvention de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) d'un montant de 18 000 €. Cette subvention rentre dans le cadre de la politique de développement des pays.

➤ Crypte de Luppach

Le Président expose :

Le 28 juin 2004, une convention a été signée entre le CHAM et la CCJA pour une durée de trois ans.. Cette convention concerne les activités de l'association Chantiers Histoire & Architectures Médiévales (CHAM), dans le cadre de l'organisation de stages Monuments Historiques et chantiers de bénévoles destinés à permettre la conservation et la mise en valeur de la crypte de Luppach.

Par courrier du 12 octobre 2005, le Directeur du Cham, suite à la lecture d'un article de presse faisant état de la visite de la crypte avec M. le Sous-Préfet lors du stage organisé sur la crypte de Luppach au mois d'août 2005, a lu la déclaration faite par la CCJA sur les travaux engagés et a cru comprendre que la CCJA allait avoir recours à une entreprise afin d'accélérer la restauration.

Il apparaîtrait donc que la CCJA ne renouvellerait pas la convention de chantiers de bénévoles avec le CHAM pour 2006.

Le Cham souhaiterait connaître rapidement la décision de la CCJA, afin qu'il puisse arrêter la programmation des interventions 2006 en Alsace et dans les autres régions.

En séance du 8 novembre 2005, le BUREAU de la CCJA, a été d'avis de ne pas renouveler le partenariat avec le CHAM.

D'une part du fait que le stage monument historique n'a pas été de qualité en août 2005. Peu de travaux ont été réalisés dû à une petite équipe de stagiaires (8 à 9 jeunes) et à un encadrement non satisfaisant (3 personnes sont intervenues durant le mois de chantier). Par contre le coût était conséquent 14 237 €

D'autre part, la CCJA va réaliser une étude qui se composera d'une part d'une expertise, de préconisation de la priorité des travaux, d'un rapport de synthèse et d'autre part d'un chiffrage des travaux à exécuter. La deuxième phase consistera en la réalisation de travaux par des entreprises spécialisées qui permettront de restaurer cette crypte plus rapidement en vue d'ouvrir ce monument remarquable au public.

Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté

DECIDE

- **De dénoncer** la convention avec le CHAM à compter du 1.1.2006
- **De faire réaliser une étude** relative à la crypte de Luppach par un architecte du patrimoine
- **De donner délégation** au Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et de l'autoriser à signer toutes les pièces contractuelles et financières.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif de la Communauté de l'exercice 2006.

6.2 Renouvellement du Contrat Temps Libre avec la CAF 2005 à 2007

Le Président expose :

La Communauté de Communes du Jura Alsacien a décidé le 5 juillet 1999 d'établir un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le développement des actions de loisirs en direction des jeunes.

A cet effet un contrat temps libre (CTL) a été signé le 10 décembre 1999 pour la période 1999 à 2001. Un avenant a été signé avec la CAF pour la période 2002 à 2004. Dans ce cadre la Communauté bénéficie de 54% d'aide de la CAF (sur les dépenses nouvelles – les dépenses de l'année de référence 1998)

Le contrat temps libre avec la CAF est arrivé à échéance fin 2004.

Ayant pris connaissance du projet de renouvellement n°3 au Contrat Temps Libres pour la période 2005 à 2007, soit 3 années, pour la mise en œuvre d'une politique globale d'action sociale en direction des enfants de 6 à 18 ans tant du point de vue d'un accueil adapté et de qualité pour les plus jeunes, que des actions collectives ou/et de loisirs éducatifs, divers pendant les temps libres des plus grands. Le taux de la prestation de service « Contrat Temps Libres » est de 60% brut (sur les dépenses nouvelles – les dépenses de l'année de référence 1998)

Ayant pris connaissance du tableau des engagements globaux 2005 à 2007;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

- **DECIDE** de reconduire le Contrat Temps Libres avec la CAF pour la période 2005 – 2007
- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Temps Libres avec la CAF
- **ACCEPTE** les aides de la CAF (taux brut 60% - année de référence 1998)
- **D'INSCRIRE** annuellement les crédits nécessaires aux Budgets de la Communauté.

A ETE DIT :

- Mme Muller, Maire de Liebsdorf a souligné l'excellent travail fourni par le service jeunesse au bénéfice des jeunes.
- Dans le nouveau contrat temps libres, il est notamment prévu le recrutement de personnel complémentaire. En 2006 une personne sera recrutée sous contrat aidé.

6.3 Association les Lucéliades : remboursement des fonds suite à dissolution

Le Président expose :

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association les Lucéliades il a été décidé de dissoudre l'association les Lucéliades. Conformément aux statuts l'ensemble de la richesse associative matérielle et financière sera reversé à la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

Par certificat en date du 12.12.2005, le Tribunal d'Instance d'Altkirch a inscrit la dissolution de l'association les Lucéliades, sous les références : volume : 28 folio n°1543.

La CCJA a réceptionné un chèque de 2588.39 € correspondant au solde du compte bancaire de l'association les Lucéliades.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

DECIDE

- **D'ACCEPTER** de l'association les Lucéliades qui a été dissoute le chèque d'un montant de 2 588.39 €
- **D'AFPECTER** ces fonds par inscription budgétaire au Budget de l'exercice 2006 comme suit :
 - 1 000 € pour la manifestation organisée en été 2006 par Ferret' Art
 - 1 300 € pour l'action « événements écoles primaires »
 - 288.39 € pour une réserve en subvention imprévue

↳ **A ETE DIT** :

Le Président salue les membres de l'Association qui ont le mérite d'avoir osé et travaillé et mis en place en 2004 le 1^{er} « festival du film documentaire » à Lucelle.

6.4 Restauration scolaire : Tarifs au 1,1,2006

Ayant entendu les explications du Président relatives aux tarifs de la restauration scolaire du collège de Ferrette gérée par la Communauté de Communes du Jura Alsacien ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2005, publié au J.O. n°162 du 13 juillet 2005, qui fixe à 220% pour l'année scolaire 2005/2006 le taux d'augmentation maximum du prix des repas servis aux élèves de l'enseignement public ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Administration du collège de Ferrette en date du 3 novembre 2005;

CONSIDERANT que le Conseil de la Communauté, lors de la séance du 26 novembre 2002 a été favorable à la mise en place d'un tarif trimestriel unique pour tous les élèves à partir de l'année 2005 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2006 les tarifs comme suit :

➤ Forfait trimestriel

Catégorie	année 2005	année 2006	Augmentation
- élèves de 6 ^e /5 ^e et élèves de la CLIS	114.55	117.00	+ 2.14% (+2.45 €)
- 4 ^e /3 ^e	114.55	117.00	+ 2.14% (+2.45 €)

▫ Les Remises d'ordre pour congé de maladie sont appliquées à partir de 2 semaines d'absence consécutives (sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation)

▫ Les remises d'ordre pour stages sont appliquées pour la période concernée conformément à la convention de stage visée par le chef d'établissement du collège de Ferrette et selon le listing présenté par le gestionnaire du collège.

➤ Tarif repas

Catégorie	année 2005	année 2006	Augmentation
- repas (y compris élèves CLAD)	2.55	2.60	+ 2.14% (+0.05 €)
- repas visiteur	3.85	3.90	+ 1.30% (+0.05 €)

6.5 Piscine : Tarifs d'entrée au 1,1,2006

Sur proposition, du Bureau de la CCJA qui s'est réuni en séance le 8 novembre 2005, d'augmenter les tarifs d'entrées de la piscine et notamment la part reversée aux Maîtres nageurs pour les cours de 5% ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2006 les tarifs des droits d'entrée à la piscine de Ferrette comme suit :

	<u>TARIFS Actuels (en vigueur depuis le 1.1.2005)</u>	<u>TARIF à compter du 1.01.2006</u>	Part brute reversée à l'éducateur à compter du 1.1.2006 ❖ Titulaire non titulaire *	
TARIF NORMAL	€	€		
. Ticket	2.60	2.70	* varie en fonction de l'évolution des charges sociales	
. Carte individuelle personnelle de 10 entrées (valable 12 mois à partir de la date d'achat) et pour groupe de 10 personnes)	21.00	21.00		
TARIF REDUIT Sur présentation de justificatif				
Enfants à partir de 4 ans, scolaires, étudiants, personnes de plus de 60 ans, invalides, handicapés, adhérent Ircos (présentation carte Cezam adulte ou enfant) Adhérent Relais Départemental gîtes de France (passeport vacances)				
. Ticket (+ adhérent Ircos et Relais départ. Gîtes France)	1.55	1.60		
. Carte individuelle personnelle de 10 entrées (valable 12 mois à partir de la date d'achat) et pour groupe de 10 personnes avec encadrement 1 accompagnateur gratuit pour 10 entrées	12.25	12.25		
CARTE FAMILIALE ANNUELLE	113.00	113.00		
ECOLE DE NATATION				
. Carte semestrielle 1 cours par semaine (septembre à janvier et février à juin)	36.00	36.00		
. Carte trimestrielle 2 cours par semaine (septembre à janvier et février à juin)	54.50	54.50		
AQUA JOGGING				
. Carte de 10 cours	46.00	47.00	25.50	15.90
NAGE SUR LE DOS				
. Carte de 10 cours	43.00	44.00	22.50	18.00
COURS DE NATATION				
. Tarif normal (Carte de 10 cours individuels)	143.00	147.50	96.00	67.85
. Tarif réduit (Carte de 10 cours individuels)	122.00	126.50	96.00	67.85
FORFAIT HORAIRE (hors ouverture au Public et Groupe = ou > à 40 personnes)				
- SCOLAIRES				
. Communes de la CCJA, Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse (avec encadrement)	Gratuit	Gratuit		
. commune de Mooslargue (avec encadrement) par élève inscrit en début d'année scolaire et par séance de natation	4.10	4.25		
. Communes hors de la CCJA :				
- sans encadrement	58.00	60.00		
- avec encadrement	79.00	82.00		
- NON SCOLAIRES (sans encadrement)	58.00	60.00		

❖ Les cartes achetées à partir de janvier 2006 seront rémunérées au tarif 2006

6.6 Avenant n°1 à la convention d'agrément du RAM

Le Président expose :

L'agrément du Relais Assistances Maternelles de Ferrette géré par la Communauté de Communes a été délivré pour la période du 1.9.2002 au 31.12.2005. La convention entre la CCJA et la CAF a été signée le 3.3.2003 ;

La Caisse d'Allocations Familiales verse pendant toute la durée de validité de l'agrément, une aide spécifique sous forme de prestation de service ;

Pour renouveler l'agrément avec la CAF, le projet et la fiche signalétique ont été transmis à cet organisme ;

L'agrément du RAM a été accordé par la CAF pour une période de 5 ans (2006 à 2010).

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 relatif à l'agrément du RAM avec la C.A.F.
(période 2006 – 2010)
- **D'ACCEPTER** les prestations de service de la C.A.F.

6.7 Etude assainissement : transformation des prêts en subventions

La CCJA a réalisé de 1998 à 2001 une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et du milieu récepteur sur 23 communes couvrant principalement le bassin versant de l'Ill supérieur pour laquelle elle a perçu deux prêts sans intérêt de 95 585.53 € et de 13 385.02 €

Ces deux prêts sont arrivés à échéance et l'Agence de l'Eau a demandé le remboursement.

La CCJA a informé l'Agence de l'Eau que la Communauté n'a que la compétence étude et que ce serait les communes qui réaliseront les travaux. Certaines des communes ont déjà déposées des dossiers de programmation des travaux auprès de l'Agence de l'Eau. D'autres sont sur le point de le faire et certaines sont encore en phase de préparation.

La CCJA a demandé la transformation intégrale des prêts en subvention. L'agence de l'Eau a répondu favorablement à cette demande.

Les écritures comptables de régularisation seront passées en 2006 et les crédits inscrits au budget principal de la Communauté de l'exercice 2006 :

▪ Section d'investissement	Dépenses	Compte 16818	109 000 €
▪ Section d'investissement	Recettes	Compte 1328	109 000 €

7. Personnel

7.1 Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires / CNP 2006

Le Président expose :

L'assurance couvrant les obligations statutaires de l'employeur souscrite auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance arrive à échéance au 31 décembre 2005 :

Vu les conditions particulières « version 2006 » présentées par la CNP Assurances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

DECIDE

▫ de confier les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires à la CNP pour l'année 2006

- **des agents titulaires et stagiaires à temps non complet et non titulaires affiliés à l'Ircantec - n°3411H-76814**
 - **garanties** : incapacité (15 jours de franchise pour la maladie ordinaire) - maternité – adoption – accident ou maladie imputable au service ou maladies professionnelles
 - **assiette** : traitement de base + NBI + charges patronales 30%)
 - **taux de cotisation** : 1.65%
- **des agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL n°1406D-76814**
 - **garanties** : décès – maladie (franchise en maladie ordinaire : 15 jours par arrêt) ou accident de vie privée – maternité – adoption - accident imputable au service ou maladies professionnelles
 - **assiette** : traitement brut indiciaire + NBI + charges patronales 40%
 - **taux de cotisation** : 5.02%

▫ d'autoriser le Président à signer pour l'année 2006 les contrats et les pièces administratives et financières y afférents

▫ d'inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Communauté pour l'année 2006.

➤ Pour mémoire : les taux sont identiques à 2005

7.2 Contrats aidés : ouverture de postes (services administratif, jeunesse et technique)

	<u>CONTRAT AVENIR</u>	<u>C.A.E.</u>
Durée hebd. Travail	26 h	de 20h à 35h
Public concerné	RMI, ASS, API (depuis 6 mois)	difficulté d'insertion professionnelle
Durée du contrat	2 ans (+ de 50 ans = 5 ans maxi)	2 ans
Salaire minimum	SMIC	SMIC
Charges patronales	ASSEDIC + FNAL + IRCANTEC	ASSEDIC + FNAL + IRCANTEC
Aides ETAT	aide Département 425.40 /mois Complété par l'ETAT pour arrivé à - 90% le 1 ^{er} semestre - 75% le 2 ^{ème} semestre - 50% le ou les années suivantes	90% du SMIC (si jeune – de 26 ans) 1 217.91 x 90 % = 1 096 €
reste à charge (valeur 11/200)	58 € 146 € 292 €	121 € + charges patronales 120 € total par mois 241 €

➤ **DECISION : Dispositif de contrats aidés - ouverture de postes**

Le Président expose :

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a réformé en profondeur l'intervention publique en faveur de l'emploi, notamment en rénovant les contrats aidés.

Aux anciens dispositifs (CES et CEC) réservés au secteur non marchand, ont succédé :

- le contrat avenir
contrat de travail de droit privé conclu pour 2 ans renouvelable dans la limite de 12 mois (36 mois s'agissant des plus de 50 ans – 26 h hebdomadaire ouvert aux bénéficiaires des minima sociaux (RMI, allocation spécifique de solidarité, allocation de parent isolé, allocation adultes handicapés) depuis au moins 6 mois
- le contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)
contrat de travail de droit privé, d'une durée déterminée de 6 à 24 mois, renouvelable 2 fois dans la limite de 24 mois. La durée de travail est de 20 heures minimum et peut aller jusqu'à 35 heures hebdomadaires. Il s'adresse aux personnes sans emploi, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Considérant qu'au sein des services de la CCJA, des besoins existent ;

Ayant pris connaissance des aides apportées pour ces contrats aidés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

DECIDE

- de s'engager pour l'emploi en ouvrant 3 postes aidés à compter du 1^{er} janvier 2006
 - pour l'administration de la CCJA Un poste d'agent administratif
 - pour le service jeunesse Un poste d'agent administratif / animateur
 - pour les services techniques Un poste d'agent des services techniques
- de fixer la rémunération sur la base du SMIC
- de donner délégation au Président pour retenir la formule la mieux adaptée aux besoins des services (minimum de 20h jusqu'à un maximum de 35 heures hebdomadaires – privilégier les jeunes de – de 26 ans, ...)
- d'accepter les aides relatives à ces contrats aidés
- de charger le Président de diffuser les offres d'emploi et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et de l'autoriser à signer toutes les pièces contractuelles et financières
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de l'exercice 2006.

7.3 Fixation de la rémunération de postes de contractuels

▪ **Poste de chef cuisinier à temps complet**

Le contrat de M. Egenschwiller arrive à échéance le 31.12.2005. Selon les nouvelles dispositions réglementaires (ancienneté supérieure à 6 ans), il bénéficiera d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1.1.2006. Sa rémunération sera augmentée de 2%.

➤ **DECISION : fixation de la rémunération du poste de chef cuisinier**

VU la Délibération du Conseil de la Communauté du 7 décembre 1995 portant création d'un poste de chef cuisinier contractuel à temps complet ;

Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté

DECIDE DE FIXER au 1.1.2006 la rémunération pour le poste de chef cuisinier sur la base de l'indice brut 492

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

▪ **Poste d'animateur touristique à temps complet (2^{ème} poste)**

Le contrat de M. Kiéné, animateur touristique arrive à échéance le 31.12.2005. Son contrat sera renouvelé pour un an à compter du 1.1.2006 (les nouvelles dispositions règlementaires ne lui permette pas de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, les périodes de travail sous contrat emploi jeune ne sont pas prises en compte « contrat de droit privé »). Sa rémunération sera augmentée de 2%.

▪ **Poste d'animateur touristique à temps complet (1er poste)**

Le contrat de Mme Munch, animateur touristique arrive à échéance le 31.12.2005. Son contrat sera renouvelé pour un an à compter du 1.1.2006 (les nouvelles dispositions règlementaires ne lui permette pas de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, du fait qu'elle ne comptabilise pas d'une ancienneté de 6 ans et la période de travail sous contrat emploi jeune n'est pas prises en compte « contrat de droit privé »). Sa rémunération sera augmentée de 2%.

➤ **DECISION : Fixation de la rémunération Des 2 postes d'animateur touristique**

VU la Délibération du Conseil de la Communauté du 25 mars 2004 portant création de 2 postes d'animateur touristique contractuel à temps complet mis à disposition de l'Office de Tourisme du Jura Alsacien ;

Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté

DECIDE DE FIXER au 1.1.2006 la rémunération pour

- le 1^{er} poste d'animateur touristique sur la base de l'indice brut 336
- le 2^{ème} poste d'animateur touristique sur la base de l'indice brut 356

les dimanches travaillés: sont rémunérés à + 50% + récupération des heures travaillées
les jours fériés travaillés sont rémunérés à + 100% + récupération des heures travaillées

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

▪ **Poste d'agent de service à temps non complet (18h/semaine)**

Le contrat de M. Dieudonné, agent de service arrive à échéance le 31.12.2005. Selon les nouvelles dispositions règlementaires (ancienneté supérieure à 6 ans), il bénéficiera d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1.1.2006. Sa rémunération sera augmentée de 3%. La nouvelle dénomination du poste « agent des services techniques ».

➤ **DECISION : fixation de la rémunération du poste d'agent des services techniques à temps non complet (18h /semaine)**

VU la Délibération du 16 décembre 1988 portant création d'un poste d'agent de service contractuel à temps non complet ;

Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté

DECIDE DE FIXER au 1.1.2006 la rémunération pour le poste d'agent des services techniques contractuel (18h/semaine) qui (remplace et annule l'ancienne dénomination d'agent de service) sur la base de l'indice brut 300

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

▪ **Poste d'agent des services techniques à temps non complet (17h30 /semaine) affecté à la piscine**

Le contrat de M. Metzger, agent d'entretien arrive à échéance le 31.12.2005. Son contrat sera renouvelé pour un an à compter du 1.1.2006 (les nouvelles dispositions règlementaires ne lui permette pas de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, du fait qu'elle ne comptabilise pas d'une ancienneté de 6 ans). Sa rémunération sera augmentée de 3%.

➤ **DECISION : fixation de la rémunération du poste d'agent des services techniques à temps non complet (17h30 /semaine) affecté à la piscine**

VU la Délibération du Conseil de la Communauté du 16 décembre 2003 portant création d'un poste d'agent d'entretien contractuel à temps non complet (17h30 par semaine) affecté à la Piscine de Ferrette.

Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté

DECIDE DE FIXER au 1.1.2006 la rémunération pour le poste d'agent des services techniques contractuel qui (remplace et annule l'ancienne dénomination d'agent d'entretien) affecté à la piscine de Ferrette sur la base de l'indice brut 288

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au Budget de la Communauté de Communes du Jura Alsacien.

7.4 Transformation d'un poste d'agent administratif qualifié en poste d'adjoint administratif

Mme HAILLANT, agent administratif qualifié a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif. Pour accéder au grade d'adjoint administratif, l'agent doit être inscrit sur liste d'aptitude. Cette inscription intervient après proposition de promotion interne transmise par la collectivité au Centre de Gestion du Haut-Rhin pour avis de la Commission Administrative Paritaire. Comme la commission s'est réunie le 13.12.2005 ; il n'était plus possible matériellement plus possible de transmettre cette proposition. Elle sera donc transmise en 2006

8. Divers

8.1 Présentation et remise du bulletin d'informations de la CCJA (pour distribution)

Le Président présente le bulletin d'information de la CCJA (décembre 2005).

Les bulletins sont remis aux représentants des communes pour distribution dans les foyers de leur commune respective.

8.2 Calendrier des séances communautaires du 1er trimestre 2006

Les dates des séances du Conseil de la CCJA sont arrêtées pour le 1^{er} trimestre 2006 comme suit :

- ↷ **Mardi le 24 janvier 2006** ordre du jour : **APS pour l'hôtel communautaire et la maison du tourisme**
- ↷ **Mardi 28 février 2006** ordre du jour : **Comptes Administratifs 2005 et orientations budgétaires 2006**
- ↷ **Jeudi 30 mars 2006** ordre du jour : **Budgets Primitifs 2006**

8.3 Etude de faisabilité chaufferie automatique bois

Le Président expose :

Le Conseil de la Communauté de la CCJA, lors de sa séance du 27 juin 2005 a décidé de réaliser une étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour la piscine de Ferrette ;

Le Bureau de la Communauté, lors de la séance du 8 novembre 2005 a décidé de confier l'étude de faisabilité pour une chaufferie automatique au bois au cabinet THERMELEC pour un montant de 2 800 €HT ;

Ayant pris connaissance de la proposition faite par le Bureau, lors de la séance du 28 juillet relative à la composition du groupe de travail chargé de suivre l'étude ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

DECIDE de créer un groupe de travail chargé de suivre l'étude de faisabilité chaufferie automatique bois confiée à Thermelec
Elle est composée par : MM. Fuetterer, Linder, Mme Muller et piloté par M. Libis Clément
Cette liste n'est pas exhaustive

DIT que cette étude inclura 3 scénarios :

- une version de base prévoyant le raccordement de la piscine et du bâtiment Elan
- une seconde version reprenant la 1^{ère} + le gymnase
- une troisième prenant la seconde + le collège.

9. Extension - Restructuration du Gymnase

9.1 Visite des locaux

Le Président invite les délégués à visiter le gymnase restructuré qui a été mis en fonction le 3 octobre 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président souhaite à l'assemblée de joyeuses fêtes de fin d'année et lève la séance à 21h15.

COMMUNES	NOMS/PRENOMS	Fonction à la CCJA	PRESENCE	EMARGEMENT
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	PRESENT	
	Christiane BLONDE	Délégué	PRESENTE	
BETTLACH	Michel WITTIG	4 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	POUVOIR à M. WITTIG	
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	POUVOIR à M. RAUCH	
	Jean-Claude JENNI	Délégué	POUVOIR à M. André LINDER	
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Serge AHERAS	Délégué	POUVOIR à M. DIRRIG	
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	POUVOIR à M. PRACHT	
	Bernard PRACHT	Délégué	PRESENT	
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT	
	Yolande RUETSCH	Délégué	PRESENTE	
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	PRESENT	
	Jacques NOBLAT	3 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Maurice MISLIN	Délégué	PRESENT	
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Louis MONA	Délégué	POUVOIR à M. LIBIS Clément	
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	POUVOIR à M. GRISWEG	
	Maurice GRISWEG	Délégué	PRESENT	
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	POUVOIR à M. KAUFFMANN	
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT	
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT	
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	POUVOIR à M. GISSINGER	
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	PRESENTE	
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXX
LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 ^{er} Vice-Président	PRESENT	
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT	
LINSDORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	POUVOIR à M. J.P FANKHAUSER	
	Jean-Paul FANKHAUSER	Délégué	PRESENT	
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	PRESENT	
	Alain POINTET	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXX
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	PRESENT	
	Bernadette DOLL	Délégué	PRESENTE	
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXX
	Patrick STEMMELIN	Délégué	PRESENT	
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	PRESENT	
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXX
OLTINGUE	André SCHERRER	Délégué	PRESENT	
	René LINDER	Délégué	PRESENT	
RAEDERSDORF	André SONTAG	Délégué	PRESENT	
	Morand MEISTER	Délégué	PRESENT	
SONDERSDORF	Pierre BLIND	Délégué	PRESENT	
	Yvan BLIND	Délégué	PRESENT	
VIEUX-FERRETTE	Jean-Pierre RUCKLIN	Délégué	PRESENT	
	Julien STCHAMBER	Délégué	PRESENT	
WINKEL	Joseph FUETTERER	6 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Albert HEINIS	Délégué	PRESENT	
WOLSCHWILLER	André LINDER	2 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Christian RAUCH	Délégué	PRESENT .	